

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2021

Type de mouvement	Dates	Natures des opérations
Mouvement intra-académique des personnels des corps nationaux d'enseignement du second degré, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale et le mouvement intra-académique des PEGC. Les candidats au mouvement intra-académique peuvent formuler simultanément des demandes portant sur des postes spécifiques.	Du 11 mars 2021 (12H) Au 25 mars 2021 (12H)	Saisie des demandes sur IPROF-SIAM
	1 avril 2021	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement comportant les pièces justificatives, à la DPE du Rectorat
	1 avril 2021	Date limite d'envoi par les candidats, des dossiers de demandes de priorité au titre du handicap, au SMIS.
	4 mai 2021	Affichage sur IPROF des barèmes de chaque enseignant.
	4 mai 2021 au 26 mai 2021 à 16h	Réception à la DPE de pièces justificatives complémentaires éventuelles et des demandes de rectifications des barèmes. Les candidats souhaitant des informations sur leur barème sont invités à contacter les services de la DPE
	28 mai 2021	Affichage sur IPROF des barèmes définitifs de chaque enseignant.
	9 juin 2021	Affichage des résultats d'affectation sur IPROF -SIAM
Mouvement sur postes spécifiques académiques : Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra - académique	Du 11 mars 2021 (12H) Au 25 mars 2021 (12H)	Saisie des demandes sur IPROF-SIAM
	Dès le 11 mars 2021 et au plus tard le 1 avril 2021	Date limite d'envoi, par les candidats, de leur dossier de candidature (pièces justificatives comprises) à la DPE du Rectorat.
	1 avril 2021	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation , visés par le chef d'établissement, à la DPE du Rectorat
	9 juin 2021	Affichage des résultats d'affectation sur IPROF -SIAM
Mouvement intra-académique des PEGC :	1 avril 2021	Retour des dossiers à la DPE 4 du Rectorat
Affectations provisoires des TZR :	Du 11 mars 2021 (12H) Au 25 mars 2021 (12H)	Saisie des préférences des TZR  Ne pas confondre le vœu qui affecte à titre définitif sur un poste fixe et la préférence d'un TZR à enseigner pour l'année dans un établissement. Toute saisie portant sur un vœu sera étudiée comme une demande d'affectation à titre définitif sur poste fixe .
	21 juin 2021	Retour des formulaires Papier
	À compter du 9 juillet 2021	Affichage IPROF des affectations retenues